

Régie Inter municipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon

Procès-verbal de la **séance ordinaire** de la Régie Inter municipale du CSCB, tenue à la salle Jean Coutu du 155 rue Saint-Gabriel à Ville de Saint-Gabriel, **ce 31 mai 2018, à 20 h**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

- Gaétan Gravel, Ville de Saint-Gabriel
- Mario Frigon, Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon
- Nicole Bernèche, Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon
- Daniel Rocheleau, Municipalité de Mandeville
- Denis Gamelin, Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon
- Yves Morin, Ville de Saint-Gabriel

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS À LA RENCONTRE :

- Michel St-Laurent, directeur général et secrétaire trésorier par intérim
- Michel Yanakis, responsable de la maintenance
- Stéphanie Girardeau, technicienne en comptabilité

EST ABSENT : Aucune personne

PUBLIC QUI ASSITE À LA RENCONTRE : 7

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET PRÉSIDENT

65-05-2018 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Gaétan GRAVEL, maire de Ville de Saint-Gabriel et président d'assemblée.

Il est proposé par : Mario FRIGON

Appuyé par : Nicole BERNÈCHE

Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil de ce 31 mai 2018, soit ouverte à 20h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

66-05-2018 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Séance ordinaire du 3 mai 2018

5. FINANCES

5.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 mai 2018

5.2 Comptes payés, déduction à la source et déclaration au 30 mai 2018

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 Renouvellement des assurances pour le bâtiment

6.2 Adoption du budget 2018 et des quotes-parts

6.3 Remboursement du règlement d'emprunt temporaire #4

7. VARIA

8. CORRESPONDANCES

9. PÉRIODE DES QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Daniel ROCHELEAU

Appuyé par : Yves MORIN

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire de ce 31 mai 2018, soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

67-05-2018 4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2018

Il est proposé par : Mario FRIGON

Appuyé par : Daniel ROCHELEAU

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2018, soit et est adopté, tel que présenté.

5. FINANCES

DÉPÔT 5.1 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 MAI 2018

Stéphanie Girardeau, technicienne en comptabilité, dépose l'état des revenus et dépenses au 30 mai 2018.

68-05-2018 5.2 COMPTES PAYÉS, DÉDUCTION À LA SOURCE ET DÉCLARATION AU 30 MAI 2018

Il est proposé par : Yves MORIN

Appuyé par : Nicole BERNÈCHE

Et résolu :

QUE les comptes payés au 30 mai 2018, des chèques numéros 2973 à 2999 totalisant **19,162.69\$** soient et sont adoptés.

QUE les retraits directs effectués au 30 mai 2018 représentant 17 transactions totalisant **52,481.22\$** soient et sont adoptés.

QUE les déductions à la source provinciales et fédérales pour le mois de avril 2018, payées le 16 mai 2018, totalisant **14,420.11\$** soient et sont adoptées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

69-05-2018 6.1 RENOUELEMENT DES ASSURANCES POUR LE BÂTIMENT

ATTENDU QUE nous devons renouveler notre contrat d'assurance du bâtiment ;

ATTENDU QUE Univesta Assurances et services financiers inc., en partenariat avec la mutuelle des municipalités du Québec, renouvelle le contrat d'assurance du bâtiment du CSCB avec le Groupe Ultima inc du 15 juin 2018 au 15 juin 2019, au montant de 36,317.84\$ taxes et frais de financement inclus ;

ATTENDU QUE ce montant sera payé en 12 versements égaux de 3,026.49\$, payable le 15^{ième} jour de chaque mois ;

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Daniel ROCHELEAU

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent le renouvellement du contrat d'assurance du bâtiment avec le Groupe Ultima inc au montant de TRENTE SIX MILLE TROIS CENT DIX-SEPT DOLLARS ET QUATRE-VINGT QUATRE CENTS (36,317.84\$) taxes et frais de financement inclus.

QUE ce montant sera payé en 12 versements égaux de TROIS MILLE VINGT-SIX DOLLARS ET QUARANTE NEUF CENTS (3,026.49\$), payable le 15^{ième} jour de chaque mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

70-05-2018 6.2 ADOPTION DU BUDGET 2018 ET DES QUOTES-PARTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Régie inter municipale du CSCB dépose le budget 2018 ;

Il est proposé par : Daniel ROCHELEAU

Appuyé par : Mario FRIGON

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB adoptent, pour l'exercice financier 2018, un budget équilibré comportant des recettes de 1,069,240.00\$ et des dépenses de 1,069,240.00\$ répartis comme suit :

REVENUS	BUDGET 2018
Quote-part Ville de Saint-Gabriel	194,788.25\$
Quote-part Municipalité de Saint-Gabriel de Brandon	194,788.25\$
Quote-part Mandeville	26,642.30\$
Quote-part St-Cléophas	2,681.20\$
Vente gym	35,000.00\$
Vente bar et casse-croûte	70,000.00\$
Vente aréna	246,200.00\$
Vente piscine	100,000.00\$
Location de salle	100,000.00\$
Location de bureau	37,925.00\$
Autres revenus	3,215.00\$
Services rendus aux org. municipaux	10,000.00\$
Commandite Aréna Familiprix Saint-Gabriel	20,000.00\$
Commandite Salle Jean Coutu	8,000.00\$
Commandite Centre aquatique Desjardins du Nord de Lanaudière / et surfaceuse	20,000.00\$
Total des revenus	1,069,240.00\$

CHARGES	BUDGET 2018
Achats stocks	77,850.00\$
Charges salariales	469,870.00\$
Frais généraux	22,765.00\$
Réparations et entretiens	114,695.00\$
Frais administratifs	256,220.00\$
Autres, événements	16,217.00\$
FRAIS FINANCIERS	
Emprunt #1	54,395.00\$
Emprunt #2	33,182.70\$
Emprunt #4	10,412.30\$
Emprunt #5	13,633.00\$
Total des charges	1,069,240.00\$
Bénéfice net (perte net)	0.00\$

QUE les quatre (4) municipalités concernées acceptent le budget 2018 et acceptent également de contribuer auprès de la Régie inter municipale du CSCB de la manière détaillée ci-haut, par les quotes-parts déterminées.

QUE cette résolution, annule et remplace toute autre résolution traitant des quotes-parts et du budget 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

71-05-2018 6.3 REMBOURSEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT TEMPORAIRE #4

ATTENDU QUE suite à l'adoption du règlement d'emprunt #4, résolution #05-01-2017, nous avons dû faire la demande d'un règlement d'emprunt temporaire pour le projet de modernisation du système de réfrigération et de la Salle Jean Coutu ;

ATTENDU QUE les projets sont maintenant à terme et que nous pouvons procéder au remboursement complet du règlement d'emprunt temporaire #4, au montant de QUATRE-VINGT DIX NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT CINQ ET DIX-NEUF CENTS (99,985.19\$), en tenant compte des intérêts à jour ;

Il est proposé par : Mario FRIGON

Appuyé par : Denis GAMELIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent le remboursement complet du règlement d'emprunt temporaire #4, au montant de QUATRE-VINGT DIX NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT CINQ ET DIX-NEUF CENTS (99,985.19\$), en tenant compte des intérêts à jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

7. VARIA

8. CORRESPONDANCES

9. PÉRIODE DES QUESTIONS

72-05-2018 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Mario FRIGON
Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 31 mai 2018, soit et est levée à compter de 20h36.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

***Gaétan Gravel, président et Maire
de Ville de Saint-Gabriel***

***Michel St-Laurent, Directeur général
et secrétaire-trésorier par intérim de
la Régie inter municipale du CSCB***